

Convention Territoriale Globale

*au service du projet social de territoire de la
Communauté d'
Agglomération du
Boulonnais*



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr



PREAMBULE :

- **Rappel principe d'une CTG :**

Les communes et leur regroupement sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné en cohérence avec les enjeux de développement identifiés par elle.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

- **Rappel rôle et missions des Caf :**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

- **Liens avec les schémas départementaux :**

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

Le SDSF 2ème génération 2019-2022, signé entre l'Etat (DDCS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales), s'envisage donc comme une illustration concrète d'une démarche concertée en faveur d'une ambition commune : « Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société ».

Cette ambition se déclinera localement en 3 AXES majeurs :

- 1.Favoriser l'autonomie de tous
- 2.Prévenir les ruptures
- 3.Territorialiser les réponses apportées aux familles

Ces axes seront la référence permettant de guider la mise en œuvre de chacun des objectifs et de chacune des actions, définis aux différentes étapes de vie des enfants et des jeunes, adultes et parents de demain. Ce schéma s'appuie sur la Stratégie nationale de la Parentalité.

8 chapitres ont ainsi été définis :

- 1 - Accompagner les familles de jeunes enfants (0 à 6 ans)
- 2 - Accompagner les familles de jeunes enfants (6 à 11 ans)
- 3 - Accompagner les jeunes et leur famille face aux enjeux de l'adolescence (11 à 18 ans)
- 4 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille
- 5 - Améliorer les relations entre les familles et l'école pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative
- 6 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux
- 7 - Favoriser le soutien des pairs
- 8 - Améliorer l'information et la participation des familles

Des principes d'intervention transversaux ont également été identifiés :

- Parentalité et précarité : enjeux transversaux et besoins spécifiques des familles à prendre en compte par l'ensemble des acteurs
- L'accompagnement des parents en situation de précarité constitue un levier de prévention dans de nombreux aspects de la vie actuelle et future de l'enfant
- Des freins restent à lever pour améliorer l'accès à l'accompagnement à la parentalité pour les familles en précarité.

Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

1. D'identifier les besoins prioritaires du territoire (Annexe 1 : diagnostic partagé) ;
2. De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Annexe 1)
3. De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2 : liste équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences) ;
4. De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3 : plan d'action -moyens mobilisés par chaque signataire).

Article 2 : les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné :

La Caf du pas de calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités territoriales

- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**

Valoriser le rôle de parent et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants

Accompagner les parcours éducatifs des 3-11ans,

Soutenir les jeunes 12-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**

Accompagner les familles

Harmoniser la qualité du service rendu à l'allocataire en termes de suivi social et optimiser les conditions favorables à l'accompagnement social

- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**

Soutenir les politiques du logement

Développer l'animation de la vie sociale dans les territoires ; renforcer le maillage territorial, accompagner le maintien des structures existantes, veiller à la diversification de l'offre, créer les conditions de développement dans les zones rurales

Pour la période 2018/2022, la branche Famille entend agir en faveur du développement des services aux allocataires en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. Elle vise la pérennité et le développement des offres sur les territoires, devant pouvoir bénéficier à chaque parent, et souhaite que cette période soit marquée par une nette avancée dans la prise en compte du handicap.

Dans le cadre du soutien aux familles, elle s'engage à contribuer à la proposition d'une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement à tous, sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école. Également, elle s'engage pour l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans, en renforçant la présence éducative auprès de ce public et en favorisant la prise de responsabilités et l'engagement citoyen.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour La Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement
- L'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de trois Chargés d'Accompagnement Territorial et de la Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social de Boulogne sur mer.
- L'intervention de 8 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, d'actions ou d'accompagnement de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence. Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

Article 3 : les champs d'intervention du bloc communal de l'Agglomération boulonnaise

Le bloc communal définit l'ensemble formé par les communes et les diverses intercommunalités. Il est constitué d'un groupement et de ses communes membres. Si l'intercommunalité dispose de compétences déterminées par la loi et déléguées par les communes membres, ces dernières disposent d'une compétence générale sans qu'il soit nécessaire de les déterminer par la loi.

Dans ce cadre et au regard de ces compétences, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais met en place les actions suivantes pour répondre aux besoins repérés et aux décisions communautaires :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- schéma de cohérence territoriale dans le cadre de l'aménagement de l'espace communautaire,

- plan local d'urbanisme,
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté,
- organisation des transports urbains
- création, aménagement et entretien de voiries et de parcs de stationnement,
- production, adduction et distribution de l'eau
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- assainissement,
- surveillance de la qualité de l'air
- contribution à la lutte contre l'incendie et les inondations
- destruction, enfouissement et valorisation des déchets ménagers,
- contribution à la mise en valeur des espaces naturels (paysage, petite randonnée),
- réalisation d'investissements d'intérêt communautaire contribuant à la valorisation énergétique,
- aménagement des bords de la Liane (liaisons douces, piétonnières, cyclistes, paysagements),
- réseau câblé et fibre optique,
- fourrière, cimetière animal,
- création et gestion du crématorium
- enseignement supérieur

Concernant les thématiques sociales, Enfance et Jeunesse :

- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville (dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance)

Les 22 communes de la CAB peuvent quant à elles, intervenir dans un domaine de compétences dès lors que l'intérêt de leur territoire peut être invoqué en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la clause de compétence générale.

Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :

Au regard du diagnostic partagé, les axes de développement définis conjointement sont les suivants :

Petite Enfance :

1. Penser, valider et orienter le développement de nouvelles structures à l'échelle de l'agglomération (type de structure, territoire, mode de gestion),
2. Poursuivre et officialiser le réseau Relais Petite Enfance comme Pôle ressources
3. Accompagner les Assistantes Maternelles dans la recherche de contrats, la valorisation du métier et de leur statut. Sensibiliser les parents concernés, mener une campagne de communication en partenariat (information des familles, utilisation de l'existant comme monenfant.fr, etc)
4. Valoriser pour chaque structure le projet d'accueil et sa montée en qualité pour les enfants et les familles,

5. Proposer et accompagner la mutualisation d'une offre de service Petite Enfance sur certains secteurs,

6. Avoir un temps d'échanges à l'échelle de l'agglomération tout statut confondu 1 fois par an

Enfance et Jeunesse :

1. Réfléchir à la création d'un réseau Jeunesse agglo

- Coordonner le travail entre les acteurs dans le cadre d'une dynamique interprofessionnelle (échanges de pratiques, etc.)

- Qualifier la formation BAFA/BAFD

- Formaliser l'échange d'information dans le recrutement des animateurs

2. Rendre visible l'offre Jeunesse sur l'agglomération aux jeunes et aux familles

3. Favoriser l'engagement des jeunes en luttant contre les discriminations (insertion, handicap, citoyenneté)

4. Renforcer le lien avec l'Éducation Nationale

5. Penser un cahier des charges commun pour une politique Jeunesse harmonisée (accueil, encadrement, tarification, etc.)

6. Réfléchir à une mutualisation de moyens entre communes et entre structures.

Animation de la Vie Sociale :

1. Mener la réflexion pour la création d'un pôle ressources ingénierie, formation, qualification des acteurs au niveau intercommunal

2. Créer les conditions pour développer les échanges entre pairs et les mobilités entre Urbain et périurbain

3. Développer la mutualisation des projets

4. Consolider et renforcer l'existant

5. Création d'un réseau Animation de la Vie Sociale

6. Accompagner le développement des Espaces de Vie Sociale en milieu rural périurbain

Expérimentation : accessibilité aux lieux et services – le Numérique :

1. Accompagner tous les publics (familles, personnes âgées) dans l'accès à la pratique numérique.

2. Proposer des lieux d'échanges, de supervision entre les différents professionnels

- Échanges entre acteurs de terrain

- Échanges sur les pratiques

3. Mettre en place une coordination de la dynamique numérique (« tête de réseau institutionnelle »)
4. Proposer des formations au niveau local
5. S'assurer d'un équipement minimal dans chaque structure
6. Informer sur « l'accès aux droits » : à la déconnexion, aux logiciels libres, RGPD, etc

Expérimentation : accessibilité aux lieux et services – le Handicap :

1. Identifier les ressources pour bénéficier d'informations partagées pour l'ensemble des intervenants, orienter et aller plus en avant dans la connaissance du Handicap.
2. Clarifier les attentes des parents, leur faire connaître les institutions, dispositifs et actions pour la prise en charge de leur enfant.
3. Mettre en place une « coordination inclusion » pour l'égalité entre les enfants à l'échelle intercommunale.
4. Se questionner sur l'accueil enfants/adultes handicapés dans les structures afin de contribuer à la reconnaissance et la connaissance de la personne porteuse de handicap.
5. Réfléchir à des moyens supplémentaires pour des actions nouvelles (financier et humain)

Logement et Habitat :

1. Travailler conjointement sur la décence, la sécurité des logements privés : Dispositif « Permis de Louer et de Diviser »

Article 5 : Engagements des partenaires :

- La Caf de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et ses communes membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.
- La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.
- La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.
- A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG ».
- De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2

- Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 : Modalités de collaboration et gouvernance :

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

- **Comité de pilotage** : Instance de validation par les élus des communes de la CAB et la CAF
- **Groupe projet** : Instance partenariale technique pour partage et préparation des Comités de Pilotage.
- **Groupes thématiques** : Diagnostic, observations, propositions avec élus, techniciens, partenaires

Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche :

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'avère nécessaire.

Il conviendra, durant la période de la CTG, de s'interroger sur les profils existants afin d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le but de garantir l'évolution de ces postes.

Au besoin, il est possible de s'appuyer sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste

Un plan identifiant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que l'échéancier des travaux nécessaires à cette fin seront déclinés dans une fiche action annexée à la CTG

En 2025, aux termes de la CTG signée avec l'intercommunalité, cette évolution devra avoir été opérée et effectuée ; seuls les postes dont les missions auront évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale continueront à bénéficier de financements au titre du pilotage. Ces nouvelles missions, à définir collectivement, devront prendre en compte les dynamiques communales en place, et ne pas nuire à leur continuité ou développement.

Article 7 : Évaluation :

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 1 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 8 : Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, la CAB ou l'une des communes membres CTG 2021/2025

si cela concerne son territoire à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, la CAB ou l'une des communes membres si cela concerne son territoire sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Boulogne sur mer, Le..... 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Le Directeur	La Communauté d'Agglomération du Boulonnais Le Président

<i>La commune de Baincthun</i>	<i>La commune de Boulogne sur mer</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>
<i>La commune de Condette</i>	<i>La commune de Conteville les boulogne</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>
<i>La commune de Dannes</i>	<i>La commune d'Echinghen</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>

<i>La commune d'Equihen Plage</i> <i>Le Maire</i>	<i>La commune d'Hesdigneul Les Boulogne</i> <i>Le Maire</i>
<i>La commune d'Hesdin l'Abbé</i> <i>Le Maire</i>	<i>La commune d'Isques</i> <i>Le Maire</i>
<i>La commune de La Capelle les Boulogne</i> <i>Le Maire</i>	<i>La commune de Le Portel</i> <i>Le Maire</i>
<i>La commune de Nesles</i> <i>Le Maire</i>	<i>La commune de Neufchâtel Hardelot</i> <i>Le Maire</i>
<i>La commune d'Outreau</i> <i>Le Maire</i>	<i>La commune de Pernes les Boulogne</i> <i>Le Maire</i>

<i>La commune de Pittefaux</i>	<i>La commune de Saint Etienne au Mont</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>
<i>La commune de Saint Léonard</i>	<i>La commune de Saint Martin Boulogne</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>
<i>La commune de Wimereux</i>	<i>La commune de Wimille</i>
<i>Le Maire</i>	<i>Le Maire</i>

SOMMAIRE

Annexe 1 : Diagnostic partagé et champs d'intervention	15
1 Le territoire : Communauté d'Agglomération du Boulonnais.....	15
Petite Enfance.....	17
1 Couverture Petite Enfance.....	17
2 Données Statistiques	17
3 Focus sur l'offre d'accueil EAJE par commune.....	19
4 Offre d'accueil individuel et Relais Petite Enfance	20
5 Concertation partenariale /Synthèse des échanges	20
Enfance Jeunesse	22
1 Données générales et statistiques.....	22
2 Etat des lieux de l'offre jeunesse.....	22
3 Etat des lieux de l'offre Jeunesse	22
3.L'offre Jeunesse par communes.....	23
.....	23
4 Concertation partenariale et Synthèse des échanges.....	24
Animation de la vie sociale.....	25
1 Données générales et Statistiques	25
2 L'Animation de la Vie Sociale en chiffre	26
3 Les structures de l'AVS et les zones d'interventions.....	27
4 Concertation partenariale et Synthèse des échanges.....	28
Expérimentation : Accessibilité aux lieux et services	29
1 Les projets existants sur le territoire	29
2 Concertation partenariale et Synthèse des échanges.....	29
Expérimentation : Accessibilité aux lieux et services	31
1 Données générales et Statistiques	31
2 Les projets existants sur le territoire	31
3 Concertation partenariale et Synthèse des échanges.....	32
Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par IES collectivitéS localeS	33
Annexe 3- ambitions partagées 2021-2025	38

ANNEXE 1 : Diagnostic partagé et champs d'intervention

1 Le territoire : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

1.1 Données générales

- la CAB compte 112.836 habitants**

Soit + de 72% de la population totale couverte par la CAF@ du Boulonnais

- 55% de la population CAB est allocataire**

Soit 61 029 personnes

25 829 familles allocataires (+4,5% en 5 ans)

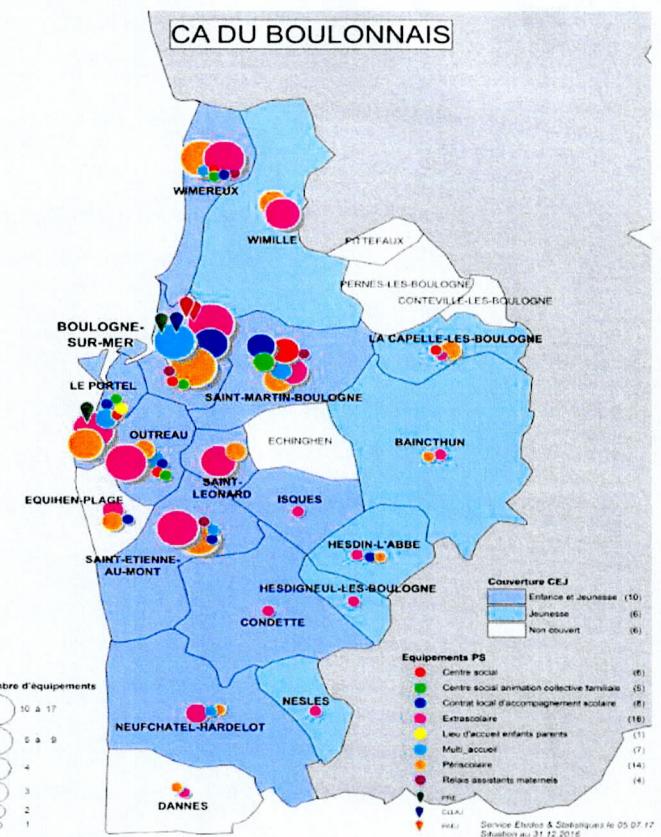
- CAB : 77% des allocataires de l'antenne**

La CAF@ du Boulonnais intervient sur 3 EPCI : CCT2C, CCDS, CAB

- La Caf a versé :*

13 000 000 € de prestations légales au titre du mois de décembre 2018

6 300 000 € au titre des financements d'action sociale sur l'année 2018 (équipements, services, appels à projets, dispositifs)



1.2 Focus sur les familles du territoire et allocataires CAF

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre d'habitants (INSEE)	2016	114 762	-2,5%	1 470 725	+0,5%
Evolution de la Population Insee	2016	-2,5%		+0,5%	
Nombre d'allocataires Caf	2018	25 829	+4,5%	300 038	+8,3%
Nombre de personnes couvertes Caf	2018	61 029	-2,4%	777 984	+1,3%
Taux de couverture Caf	2018	53,2%		52,9%	
Nombre d'allocataires MSA	2018	477	+6,5%	9 029	+13,4%
Nombre de personnes couvertes MSA	2018	1 137	-5,6%	25 863	+6,7%
Indice jeunesse (Rp Insee)	2016	1,00		1,10	

Les personnes isolées sans enfant prédominent (44,0%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants

Comparées au Département :

- la part des familles monoparentales est plus forte,
- la part des familles avec un enfant est plus forte,
- la part des familles avec deux enfants est plus faible.

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Evolution des familles Caf	2018	-5,7%		-2,0%	
Part des familles allocataires	2018	48,7%		55,4%	
dont couples avec enfant(s)	2018	31,6%		39,6%	
dont familles monoparentales	2018	17,1%		15,8%	
Evolution des familles monoparentales	2018	-2,7%		+4,9%	
Part des familles avec 1 enfant	2018	33,6%		30,9%	
Part des familles avec 2 enfants	2018	42,3%		44,5%	
Part de familles nombreuses	2018	24,0%		24,6%	
Part des allocataires sans enfants	2018	51,3%		44,6%	
dont couples sans enfants	2018	7,3%		7,1%	
dont allocataires isolés	2018	44,0%		37,6%	

1.3 Indicateurs de précarité

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires du Rsa	2018	5 233	⬇-26,9%	54 946	⬇-24,4%
Part des bénéficiaires du Rsa		20,3%		18,3%	
Nombre de bénéficiaires de la Ppa	2018	7 816		85 193	
Part des bénéficiaires de la Ppa		30,3%		28,4%	

En comparaison avec les données départementales, la part des bénéficiaires du Rsa et de la PPA est supérieure.

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'Aah	2018	2 236	⬆+10,8%	27 318	⬆+10,7%
Part des bénéficiaires d'Aah		8,7%		9,1%	

Le taux de bénéficiaire d'AAH est inférieur à celui du Département.

La CAF verse mensuellement sur le territoire près de 1 600 000 € au titre de l'Allocation Adulte Handicapé.

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Pas-de-calais
Part des allocataires à bas revenus (2)	2018	46,2%	41,9%
Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf)	2018	18,8%	18,0%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2018	13,6%	11,7%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	2018	19,8%	18,0%
Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf		8,5%	7,4%

Comparée au Département, la part :

- des allocataires à bas revenus est supérieure,
- des allocataires fragiles est supérieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est supérieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est supérieure.

Petite Enfance

1 Couverture Petite Enfance

En termes d'équipements et projets Petite Enfance sur la CAB, il existe :

- **6 RPE**

Boulogne, St Etienne au Mont, St Martin Boulogne,
Wimereux, Outreau, Le Portel

32.5% des 308 AM actives au 30/11/2018 ont + 55 ans
On constate une diminution : -8.3 % AM actives sur 3 ans

- **16 EAJE soit 511 places PSU**

(76 % des places du territoire de l'ADS)

- **3 Micro-crèches PAJE**

Saint Martin Boulogne, Boulogne, Baincthun

- **4 MAM**

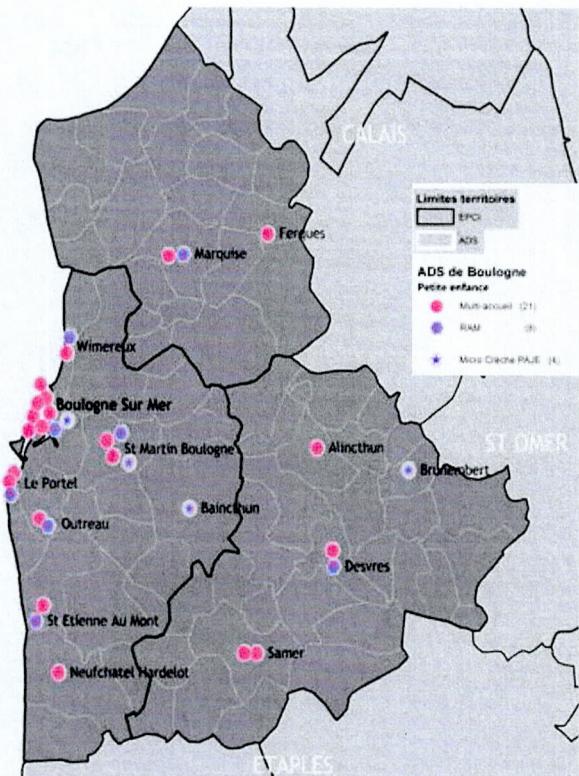
Le Portel, Boulogne, 2 sur Wimille

- **Des projets innovants en cours :**

SOLUGARDE

PACE

LIANE- L'Inclusion et Accompagnement Normal des Enfants



2 Données Statistiques

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de naissances domiciliées	2018	1 168	⬇ -17,0%	15 600	⬇ -18,1%
Nbre total d'enfants Caf	2018	25 098	⬇ -7,8%	337 886	⬇ -3,1%

Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde	2018	13,8%	14,0%
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans	2018	3 435 -15,3%	46 811 -15,5%
Part des enfants de moins de 3 ans	2018	13,7%	13,9%
Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité	2018	39,4%	46,7%
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG		651 -3,4%	13 791 -0,5%
Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde	2018	19,0%	29,5%
Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité	2018	0,1%	0,0%
Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1)	2018	48,9	53,7
Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans	2018	3 588 -11,5%	50 418 -6,3%
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans	2018	14,3%	14,9%

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternel(le)s et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés.

1168 naissances sur la CAB en 2018 (-17% sur 5 ans, PDC -18,1%)

3435 Enfants de moins de 3 ans sur la CAB représentent 13,7% du nombre d'enfants Caf, constat d'une baisse de 15,3% sur 5 ans

3588 enfants de 3 à 6 ans soit 14,3%, baisse de 11,5% supérieure de 5 points par rapport au département

19% enfants moins de 3 ans bénéficiaires de la CMG

Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans de 48,9 tout mode de garde confondu (inférieur au département)

Baisse du nombre de naissances /capacité théorique d'accueil à développer

3 Focus sur l'offre d'accueil EAJE par commune

BOULOGNE SUR MER

1378 enfants de moins de 3ans

Taux d'activité féminine avec enfant de moins de 3 ans : 45,79%

488 naissances en 2017

-21,04% des naissances de 2014 à 2017

259 places d'accueil en collectif sur Boulogne soit 50,68 % de la CAB

- 6 EAJE en gestion municipale - 230 places

Moyenne de 233 jours ouverture par an
(de 219 à 250 jours)

Taux d'occupation de 61,04%

Moyenne de 2,95 enfants inscrits par place

- 1 Crèche Familiale Hospitalière - 29 places
- 1 micro crèche PAJE - 10 places

WIMEREUX

169 enfants de moins de 3ans

73,51% de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

51 naissances en 2017

-28,17% de naissances de 2014 à 2017

20 places d'accueil en collectif

- 1 EAJE en gestion municipale

Taux d'occupation en moyenne de 86,72%

229 jours ouverture par an

Moyenne de 5,65 enfants inscrits par place

SAIN MARTIN BOULOGNE

338 enfants de moins de 3 ans

62,94% de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

124 naissances en 2017

-10,29% de naissances de 2014 à 2017

60 places d'accueil en collectif

- 2 EAJE en gestion CSE - 50 places

Taux d'occupation en moyenne de 68,59%

224 jours ouverture en moyenne

3,2 enfants inscrits par place

- 1 micro crèche PAJE 10 places

LE PORTEL

313 enfants de moins de 3ans

47,02 % de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

131 naissances en 2017

-0,76% de naissances de 2014 à 2017

55 places d'accueil en collectif

- 2 EAJE en gestion municipale

Taux d'occupation de 65,01%

223 jours d'ouverture par an

Moyenne de 6,21 enfants inscrits par place

SIVU :

SAINT ETIENNE AU MONT

St LEONARD

ISQUES

304 enfants de moins de 3ans

77,46% de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

96 naissances en 2017

-14,6% de naissances de 2014 à 2017

35 places d'accueil en collectif

- 1 EAJE en gestion SIVU:

227 jours ouverture par an

Taux d'occupation en moyenne: 72,88%

3,8 inscrits par place

OUTREAU

434 enfants de moins de 3ans

60,84% de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

142 naissances en 2017

-20,22% de naissances de 2014 à 2017

60 places accueil en collectif

- 1 EAJE en gestion municipale

227 jours ouverture par an

Taux occupation de 60,80%

2,71 enfants inscrits par place

NEUFCHATEL HARDELOT

104 enfants de moins de 3 ans

67,03% de femmes actives avec enfant de - de 3 ans

34 naissances en 2017

+ 3,03% de naissances de 2014 à 2017

19

22 places d'accueil en collectif

- 1 EAJE en gestion municipale

220 jours ouverture par an

Taux d'occupation en moyenne de 71,61%

Moyenne de 4,5 enfants inscrits par place

4 .Offre d'accueil individuel et Relais Petite Enfance

Données territoriales

L'accueil individuel c'est :

- ⇒ 907 enfants de - de 6 ans gardés par une AM en 2019 /1722 enfants inscrits en EAJE en 2018
- ⇒ **301 Assistantes maternelles actives sur la CAB au 31/12/2019 (-4,8% sur 3ans)**
- ⇒ 346 AM actives au moins un mois dans l'année 2019 (-6,8% sur 3 ans)
 - **9 AM en activité pour 100 enfants Caf et MSA de moins de 3ans**
- ⇒ 36,9% des AM de 55 ans et + en activité (+3,5% sur 3 ans)
- ⇒ 772 familles avec enfants de moins de 6 ans employant une AM en 2019
- ⇒ Moyenne de 81h rémunérées par mois par enfants gardés par AM en 2019
- ⇒ 956,75€ montant du salaire net moyen des AM, salaire horaire moyen 3,50€

6 RPE pour 5,74 ETP en 2019

- **Boulogne**: Relais Célestine 1,5 ETP
- **Saint Etienne au Mont** : Patt' a choux (SIVU) 1 ETP
- **Saint Martin Boulogne** CSE 1 ETP
- **Wimereux** : Les petits Loups 0,64 ETP
- **Outreau** : Les petits Lutins 1ETP
- **Le Portel** : Simone Veil : 0,6 ETP

4 MAM :

- 2 sur Wimille :23 places
- 1 Boulogne : 12 places
- 1 le Portel :12 places

1ETP animatrice pour 75,3 AM en activité en 2019

5 Concertation partenariale /Synthèse des échanges

5.1 Enjeux et problématiques

Atouts /faiblesses

- 588 places d'accueil en collectif sur la CAB
PSU (511), Micro crèche (30), MAM (47)
50,68% sur Boulogne, 76% des places sur le territoire de la Caf@ du Boulonnais (3 EPCI)

- Couverture géographique relativement importante, accueil concentré sur les grandes villes
- Répartition inéquitable des modes de garde sur l'agglomération
- Augmentation du nombre de jeunes enfants dans les petites communes
- Structures en nombre sur le territoire : 24 EAJE, 6 RPE, 4 MAM
- Développement : Projets de créations de 1 MAM, 1 RPE, 3 micro-crèche
- Des RPE qui fonctionnent en réseau, échangent, se soutiennent

- Métier d'assistante maternelle en « souffrance », manque de communication et peu de valorisation du métier
- Des familles en demande de mode d'accueil sur les horaires atypiques mais peu d'offres ; 2 projets identifiés : Solugarde, et PACE à Saint Martin Boulogne
- De plus en plus de petits contrats de garde en multi accueil, un taux d'occupation en baisse
- Gestion des structures d'accueil de plus en plus difficile pour répondre aux besoins en mode garde adapté à chaque parent.

Problématiques:

- Comment attirer des familles nouvelles sur l'agglomération ?
- Comment faire pour augmenter le taux d'occupation de certaines structures ?
- Comment favoriser l'accueil des enfants de communes non dotées en accueil collectif ?
- Comment apporter une réponse à chaque famille ?
- Quelle concertation pour une réponse équitable ?
- Comment avoir une réponse partagée, concertée ?
- Quels sont ou peuvent être les enjeux de développement en structure d'accueil petite enfance sur le territoire ?
- Comment avoir une répartition géographique harmonieuse, équilibrée sur la CAB ?
- Comment valoriser le métier d'Assistante Maternelle ?

5.2 Axes de développement

- 1. Penser, valider et orienter le développement de nouvelles structures au niveau à l'échelle de l'agglomération (type de structure, territoire, mode de gestion).**
- 2. Poursuivre et officialiser le réseau RPE comme Pôle Ressources**
- 3. Accompagner les AM dans la recherche de contrats et la valorisation du métier et de leur statut, sensibiliser les parents concernés, mener une campagne de communication en partenariat (information des familles, utilisation de l'existant comme monenfant.fr, etc)**
- 4. Valoriser le projet d'accueil et sa montée en qualité pour les enfants et les familles.**
- 5. Proposer et accompagner la mutualisation d'une offre de services petite enfance sur certains secteurs.**
- 6. Avoir un temps d'échange à l'échelle de l'agglo tout statut confondu 1 fois par an.**

Enfance Jeunesse

1 Données générales et statistiques

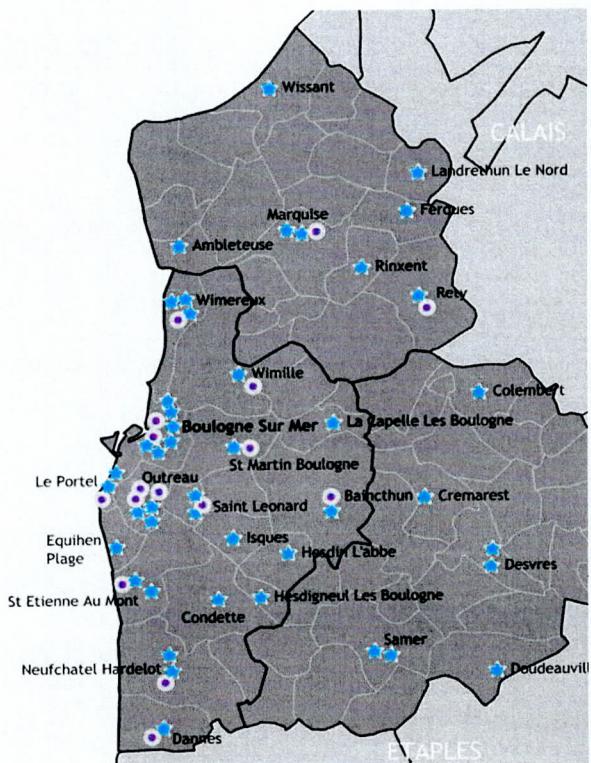
	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Variation sur 5 ans (*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans (*)
Population de 6 à moins de 18 ans (pop. Insee)	2015	18 478	-4,2%	238 715	+2,0%
Part population de 6 à moins de 18 ans	2015	15,9%		16,2%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 18 ans Caf	2017	15 821	-4,4%	209 971	+1,5%
Part des enfants de 6 à moins de 18 ans	2017	61,7%		61,6%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans Caf	2017	8 072	-3,4%	109 111	+1,0%
Part des enfants de 6 à moins de 12 ans	2017	31,5%		32,0%	
Nombre d'enfants de 12 à moins de 18 ans Caf	2017	7 749	-5,5%	100 860	+2,0%
Part des enfants de 12 à moins de 18 ans	2017	30,2%		29,6%	
Nombre d'enfants de 18 à moins de 20 ans Caf	2017	1 925	-3,0%	23 367	+6,5%
Part des enfants de 18 à moins de 20 ans	2017	7,5%		6,9%	

La CAF du Pas de Calais verse annuellement sur le territoire de la CAB **1 799 848€** € au titre des différentes prestations de services pour la jeunesse dont :

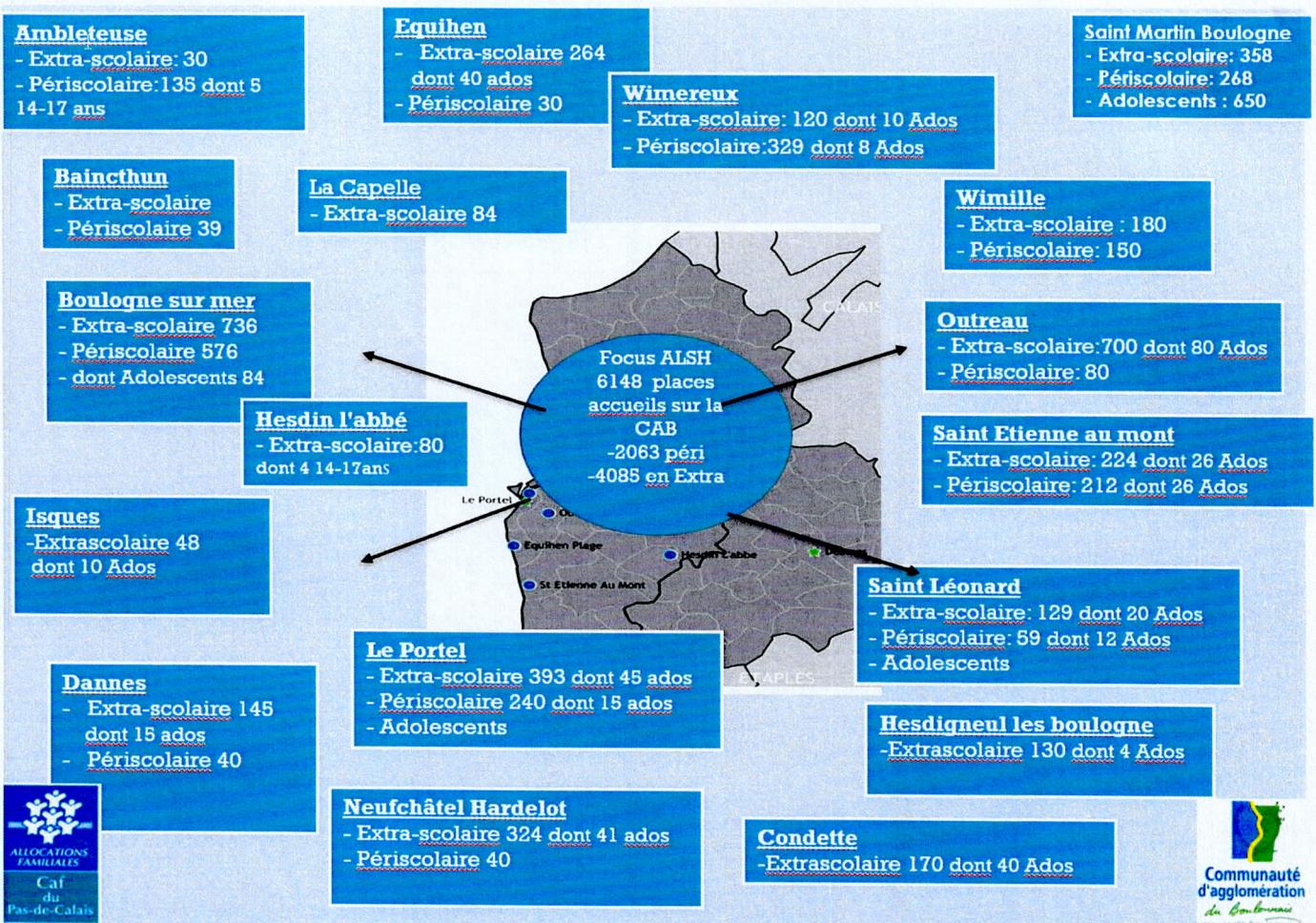
- 689 752 € de Prestations de services,
- 411 283 € de subventions d'investissement,
- 698 813 € Volet Jeunesse CEJ

2 Etat des lieux de l'offre jeunesse

- **18 478 jeunes de 6 à 18 ans (- 4,2%) – Indice Jeunesse INSEE : 1,04 (1,10 sur le PDC)**
 - **Compétence détenue en majorité à l'échelon communal**
 - **18 communes sur 22 proposent un ALSH**
 - **5 postes de coordination (5,3ETP)**
 - Boulogne, La Capelle, Neufchatel-Hardelot, St Léonard, Wimille**
 - **1 club de prévention spécialisé, 1 PAEJ ,1 CLLAJ**
- (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) porté par l'AMIE



3.L'offre Jeunesse par communes



17 équipements et dispositifs bénéficiaires de financements au titre de l'accompagnement à la parentalité:

- 3 LAEP; 2 sur Boulogne, 1 Le Portel
- 11 CLAS dont 3 sur Boulogne
- 52 actions REAAP; 16 porteurs en 2020
1688€ versés en 2020 pour les REAAP

- Autres dispositifs:
 - 1 espace rencontre
 - 2 ETP médiation familiale UDAF, ADAE
 - 2 associations d'aide à domicile: AACDMO, AFAD

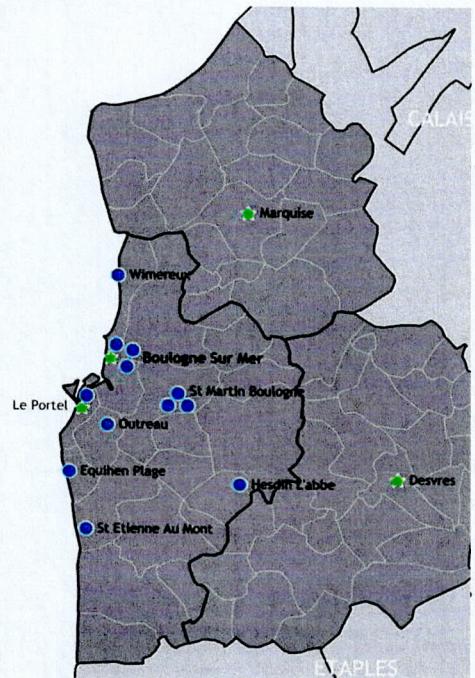
• FPT : Evolution des porteurs de projets et des projets déposés

2017 : 11 porteurs - 16 projets

2019 : 12 porteurs - 18 projets

2020 : 10 porteurs - 15 projets

Projets portés à 80% par les Centres Sociaux, 1 municipalité et 1 association



4 Concertation partenariale et Synthèse des échanges

4.1 Enjeux et Problématiques

Atouts/faiblesses

- Offre en direction des jeunes développée
- Dispositifs mobilisables en nombre : FPT, contrat colos, CLAS, engagement des jeunes,
- Des dispositifs CAB qui permettent les échanges : Chantiers jeunes citoyens, Eté dans l'agglo
- Mise en place de la Prestation de Service Jeunes
- Structures investies sur la thématique jeunesse sur le boulonnais
- Dispositif ALSH peu adapté aux + de 15 ans
- Manque de lien entre certaines structures
- Centres sociaux qui portent une politique jeunesse avec des projets communs
- Des structures qui portent des actions non connues
- Lien avec Education Nationale, pas systématique
- Des difficultés à travailler avec les familles
- Des communes mieux dotées que d'autres en projets et structures jeunesse

Problématiques:

- Quelle collaboration avec l'EN ?
- Comment pallier le manque d'effectif en encadrement des ACM BAFA/BAFD ?
- Formation, motivation des animateurs qui pose question ?
- Comment harmoniser l'offre sur la CAB pour les jeunes ?

4.2 Axes de développement

- | |
|--|
| 1.réfléchir à la création d'un réseau Jeunesse agglo
a. Coordonner le travail entre les acteurs dans le cadre d'une dynamique interprofessionnelle (échanges de pratique, etc)
b. Qualifier la formation BAFA/BAFD
c. Formaliser l'échange d'information dans le recrutement des animateurs |
| 2.Rendre visible l'offre Jeunesse sur l'agglomération aux jeunes et aux familles. |
| 3.Favoriser l'engagement des jeunes en luttant contre les discriminations (insertion, handicap, citoyenneté) |
| 4.Renforcer le lien avec l'Education Nationale. |
| 5.Penser un cahier des charges commun pour une politique Jeunesse harmonisée (accueil, encadrement, tarification, etc) |
| 6.Réfléchir à une mutualisation de moyens entre communes et entre structures |

Animation de la vie sociale

1 Données générales et Statistiques

La politique d'Animation de la Vie Sociale fait partie de l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales.

Elle vise à « **accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie** » et à « **faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne** ».

Pour mener cette politique, la CAF s'appuie notamment sur **les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale**

Toutes les structures de l'Animation de la Vie Sociale poursuivent les **mêmes finalités et partagent des valeurs communes**.

Trois finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

La caf verse annuellement près de 870 00€ au titre des différentes PS pour l'animation de la vie sociale

	Année Réf	Ca Du Boulonnais	Pas-de-calais	Une
Nombre d'équipements	2017	8	53	
Evolution annuelle (provisoire) :	2018	+0	+1	
- dont centres sociaux	2017	8	39	
Evolution annuelle (provisoire) :	2018	+0	+1	
- avec un projet famille	2017	7	36	
Evolution annuelle (provisoire) :	2018	+0	+0	
- dont espaces de vie sociale	2017	0	14	
Evolution annuelle (provisoire) :	2018	+0	+0	
Montants des financements d'Action Sociale Caf		869 752 €	4 682 216 €	
dont prestations de service	2017	666 361 €	3 341 414 €	
dont subventions de fonctionnen	2017	203 391 €	1 340 803 €	

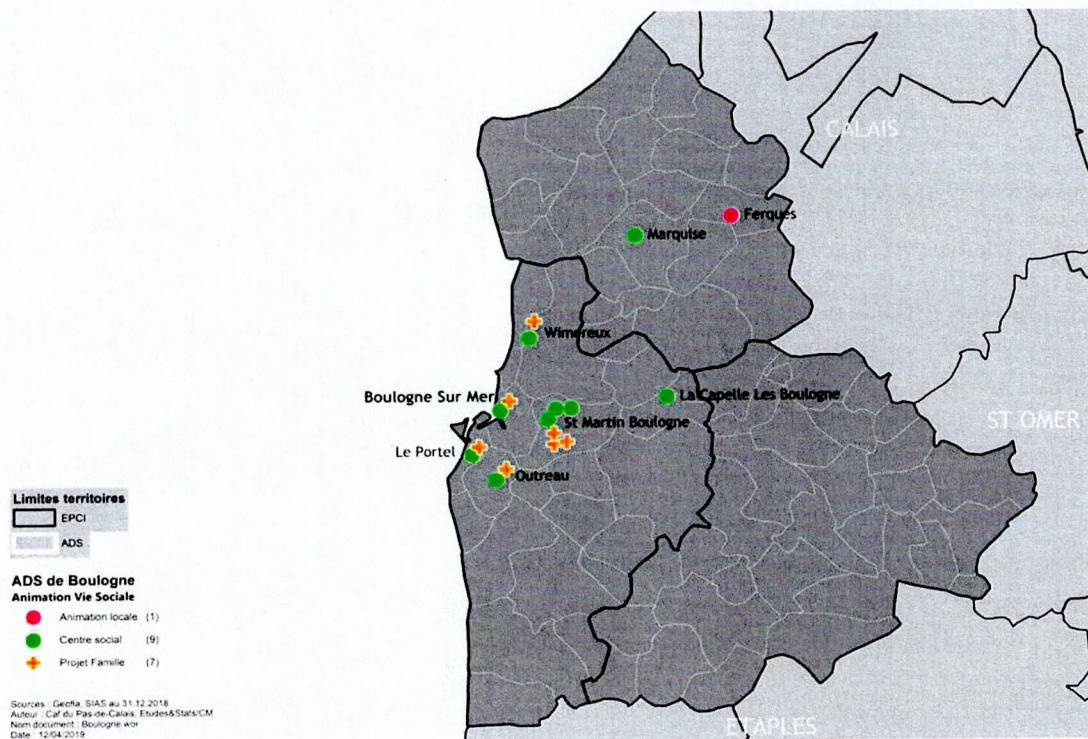
démarche multi-partenariale au service du territoire, a abouti à la signature d'un Schéma départemental de l'Animation Vie Sociale 2017/2020 (Caf du Pas-de-Calais, CARSAT, Département du Pas-de-Calais, Fédération des Centres Sociaux, MSA)

Les critères d'agrément des projets par la Caf

1. Le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet (habitants, usagers, professionnels, partenaires)
2. La formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure
3. La pertinence des axes prioritaires et objectifs généraux, au regard des problématiques repérées sur le territoire d'intervention (diagnostic social)
4. La cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires du projet
5. La faisabilité du projet social et la capacité financière, technique, financière et budgétaire de la structure
6. L'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes en situation de handicap, horaires, tarification...), et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure
7. L'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics, et d'actions spécifiques pour les familles et publics vulnérables
8. Pour les Centres Sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du Directeur (1 ETP + Niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, de l'ingénierie sociales, avec compétences avérées dans le management et la conduite de projets).

2 L'Animation de la Vie Sociale en chiffre

- Nombre croissant de structures agréées Animation de la Vie Sociale



Agrément Animation Globale et Coordination :

- 8 centres sociaux, 1 préfiguration
- 1 Espace de Vie Sociale (Marelle et Ricochet), 1 préfiguration (Espace Henriville-Le Portel)

7 Projets Animation Collective Familles

7 Prestations de Service Jeunes

3 Les structures de l'AVS et les zones d'interventions

Centre Social le Nautilus BOULOGNE Municipal ➤ Zone d'intervention: Quartier du Chemin vert Quartier QPV ZSP ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, LAEP, CLAS, PS JEUNES, Culture, Numérique	Centre Social Ferme Beurepaire BOULOGNE Association ➤ Zone d'intervention: ZAC Beurepaire, Quartier en ZSP ➤ Secteurs d'activité: Enfance- jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: Accueil de loisirs, REAAP, CLAS.	Centre Social Marlborough SAINT MARTIN BOULOGNE Association Centre Social Eclaté ➤ Zone d'intervention: quartier Marlborough St Martin B Quartier en QPV ZSP ➤ Secteurs d'activité: Enfance- jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, Colo, CLAS, PS JEUNES, Numérique	Centre Social Centre SAINT MARTIN BOULOGNE Association Centre Social Eclaté Zone d'intervention: quartier Centre saint martin B ➤ Secteurs d'activité: Enfance-jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, Colo, CLAS, PS JEUNES, Numérique
Centre Social Ostrohove SAINT MARTIN BOULOGNE Association (CSE): Zone d'intervention: Quartier Ostrohove ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, PS JEUNES, Culture, Numérique	Centre Socio Culturel Audrey Bartier WIMEREUX Association Zone d'intervention: commune de Wimereux ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, CLAS, PS JEUNES, Numérique	Centre Social Espace Carnot LE PORTEL Association Zone d'intervention : quartier Résidence/Carnot quartier en QPV ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, PS JEUNES, Développement Durable ,Numérique	Centre Culturel et Social Jacques Brel OUTREAU Association Zone d'intervention : Commune d'Outreau quartiers en QPV ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale ➤ Dispositifs , projets spécifiques: ACF, REAAP, CLAS, PS JEUNES, Culture ,Numérique
Café des Enfants Marelle et Ricochet BOULOGNE Association Zone d'intervention: quartier Brequerecque , commune de Boulogne ➤ Secteurs d'activité: Enfance jeunesse, Familles, adultes séniors, Animation locale	En projet: → Centre Social : Espace Maes (Municipal) → EVS: Espace Henriville LE PORTEL (Association)		



4 Concertation partenariale et Synthèse des échanges

4.1 Enjeux et Problématiques

Atouts/faiblesses

- Diversité des territoires ; Urbains/ruraux
- Hausse du nombre d'équipements
- Forte présence de projets AVS dans les communes les + peuplées
- Des centres sociaux mobilisés sur différents projets
- Des projets collectifs entre centres sociaux
- Des habitants qui font vivre des solidarités
- Tissu associatif présent dans les quartiers
- Offre d'accompagnement des familles diversifiée
- Des dispositifs transversaux à l'échelle de l'agglo (centres sociaux connectés, Age' in)
- Maillage en milieu urbain
- Peu de structure en rural, penser à aller vers les bénévoles qui font vivre les actions
- Connaissance des publics sur petites communes
- Animations intergénérationnelles à développer
- Ingénierie plus faible en rural
- Identité de quartier ne permet pas forcément l'intercommunalité
- Difficulté d'associer les habitants au projet
- Pas de coordination territoriale EPCI ; animation, développement, accompagnement des communes

Problématiques:

- Quelle mutualisation possible en rural?
- Comment créer un lien entre urbain et rural?
- Comment structurer les partenariats et participation citoyenne?
- Quelle politique de recrutement des BAFA/BAFD pour une harmonisation sur l'agglo?
- Comment accompagner les Coordinateurs CEJ vers une fonction de chargé de coopération ?

4.2 Axes de développement

1. Mener la réflexion pour la création d'un pôle ressources ingénierie , formation, qualification des acteurs au niveau intercommunal

2. Créer les conditions pour développer les échanges entre pairs et les mobilités entre Urbain et Rural, périurbain

3. Développer la mutualisation des projets

4. Consolider et renforcer l'existant

5. Crédit d'un réseau Animation de la Vie Sociale

6. Accompagner le développement des Espaces de Vie Sociale en milieu Rural, périurbain

Le numérique

1 Les projets existants sur le territoire

Financements de packs numériques sur fonds propres:

Axe 1 : continuité pédagogique et lutte contre le décrochage scolaire : prêt de matériel aux familles

Axe 2 : Accompagnement lutte contre la fracture numérique:
création ou développement d'un espace numérique
→13 porteurs soutenus en 2020

Financements FPT - Fonds Publics et Territoires: Soutien aux initiatives numériques

3 actions financées en 2020 : actions de prévention et de sensibilisation, usage des bonnes pratiques

Quelques structures labellisées **Promeneur du Net; 9 personnes identifiées.**

Accompagnement de projets spécifiques et mutualisés:
Centres sociaux connectés

2 Concertation partenariale et Synthèse des échanges

2.1 Enjeux et Problématiques

Atouts/faiblesses

- Maillage partenarial important
- Mobilisation active des acteurs sur le territoire
- Beaucoup d'actions sur l'agglo
- Manque de visibilité des actions
- Débit internet parfois limite
- Illectronisme présent avec des conséquences lourdes ex ds accès au droit
- Beaucoup d'acteurs, beaucoup d'opportunités de financement
- Dynamique partenariale
- Des structures qualifiées et expérimentées
- Sensibilisation des plus âgés et public défavorisé plus tardive
- Dématerrialisation de + en + de services publics

Problématiques:

- Enjeu de la lisibilité, visibilité, pérennité des actions
- Assurer une veille pour ne pas accroître fracture numérique
- Augmentation des services en ligne au détriment de l'accueil public
- Accompagner, former les familles aux fonctions de base en accès numérique (mail, word)
- Travail partenarial à conforter, coordonner la dynamique numérique sur le territoire

2.2 Axes de développement

1. Accompagner tous les publics (familles, personnes âgées) dans l'accès à la pratique numérique.

2. Proposer des lieux d'échanges, de supervision entre les différents professionnels
Échanges entre acteurs de terrain
Échanges sur les pratiques

3. Réfléchir à la mise en place d'une coordination de la dynamique numérique (« Tête de réseau institutionnelle »)

4. Proposer des formations au niveau local

5. S'assurer d'un équipement minimal dans chaque structure

6. Informer sur l'accès aux droits (à la déconnexion, aux logiciels libres, RGPD, etc)

Expérimentation : Accessibilité aux lieux et services

Le handicap

1 Données générales et Statistiques

	Année Réf	Ca Du Bouloannais	Variation sur 5 ans(*)	A.D.S Boulogne	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'Aah	2018	2 236	+10,8%	2 834	+11,4%
Part des bénéficiaires d'Aah		8,7%		8,5%	
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	2018	707	+44,3%	992	+48,3%
Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH	2018	2,8%		2,8%	

La caf verse mensuellement sur le territoire près de 1 600 00€ au titre de l'allocation Adultes handicapé (Aah)

2 Les projets existants sur le territoire

Projets soutenus par le Fond Public et Territoire axe handicap:

→ Action co-portée par le CAMSP et la ville de Boulogne ;

LIANE- L'Inclusion et Accompagnement Normal des Enfants

L'objectif du projet : rendre l'inclusion possible d'un enfant en situation de handicap au sein des EAJE tout en veillant à respecter la place des parents, le bien-être de l'enfant et l'accompagnement des équipes. Il ambitionne la réussite d'une première socialisation en vue d'une bonne première scolarisation et toutes les autres.

→ "Démarche inclusion" portée par le Nautilus

→ "Changer le regard sur le handicap" porté par la Ferme Beaurepaire

L'association Gamins exceptionnels constitue un pôle ressources handicap.

Elle apporte son expertise et un appui pédagogique dans l'accompagnement des professionnels des EAJE et des ALSH accueillant des enfants en situation de handicap en proposant des malles pédagogiques, des formations, des sensibilisations...

3 Concertation partenariale et Synthèse des échanges

3.1 Enjeux et Problématiques

Atouts / faiblesses

- Manque de moyens, d'acteurs notamment éducatifs pour faciliter l'accueil de public porteur de handicap
- Manque de formation et d'informations des équipes qui accueillent des enfants porteurs de handicap
- Mauvaise connaissance des acteurs sur le territoire
- Difficultés de prise en charge des troubles du comportement
- Peu de places en institut
- Difficulté à accueillir dans les actions le public porteur de handicap
- Isolement des parents de jeunes enfants (ex après suivi CAMSP)
- Oubli de l'identité des handicapés et des aidants
- Evolution des mentalités et du regard porté sur le handicap
- Plus de détection, davantage d'orientation
- Reconnaissance du travailleur handicapé

Problématiques:

- Comment rapprocher les structures et les publics concernés?
- Comment lutter contre l'isolement de personnes porteurs de handicap?
- Quelle dynamique mettre en place dans la prise en charge du handicap?
- Comment faire évoluer le sentiment de légitimité des parents d'enfants porteurs de handicap,
- Comment organiser la réponse, la prise en charge et avoir un interlocuteur unique?
- Quels moyens, quelle formation pour les structures accueillantes porteur de CLAS, ALSH?

3.2 Axes de développement

1.Identifier les ressources pour bénéficier d'informations partagées pour l'ensemble des intervenants, orienter et aller plus en avant dans la connaissance du Handicap.

2.Clarifier les attentes des parents, leur faire connaître les institutions, dispositifs et actions pour la prise en charge de leur enfant.

3.Mettre en place une démarche CAB « coordination inclusion » pour l'égalité entre les enfants à l'échelle intercommunale.

4.Se questionner sur l'accueil enfant / adulte handicapé dans les structures afin de contribuer à la reconnaissance et la connaissance de la personne porteuse de handicap.

5.Question des moyens supplémentaires pour des actions nouvelles (financier et humain)

ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues, équipements inscrits ou non dans CEJ)

Baincthun

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Extrascolaire (arret Péri en sept 2020)

Boulogne sur mer

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « La Maison de Célestine » - Allée Levillain – 62200 BOULOGNE SUR MER
	Mulit Accueil » Casablanca » - Place Fémeiland
	Multi Accueil Les Petits Margats- 90, rue Adolphe Thiers – 62200 BOULOGNE SUR MER
	Multi Accueil « Arc en Ciel » - Rue du Détroit
	Crèche du Chemin Vert – 106, rue du Chemin Vert
	Crèche Familiale Les Frimousses– Allée Levillain
LAEP	La Ronde des Petits – Rue du Détroit – 62200 BOULOGNE SUR MER
	Le Monde de Jeanne- Maison de la Petite Enfance- Allée Levillain – 62200 BOULOGNE SUR MER
RPE	RPE Célestine – Allée Levillain – 62200 BOULOGNE SUR MER
ALSH	Mairie Accueil de la Plage Adolescents – Promenades du Front de Mer – 62200 BOULOGNE SUR MER
	Mairie-Accueil Multi-sites Sud – Ecole Maternelle Grimm Andersen + Groupe sco Perrault la Fontaine
	Mairie- Accueil Multi-sites Nord – Groupe scolaire Herriot, Macé, Bucaille, Peletan et maternelle J Rictus
	Mairie – Centre Social Multi-sites (Espace Détroit et L Blanc) – 4, rue du Détroit
	Mairie – Espace Jeunes Michel Maes – Allée Flaubert
	BAJ – Ecole Duruy- Allée Boieldieu – 62200
	BAJ Louis Blanc – 4, Allée Boieldieu
	BAJ CJC Léon Blum – Bld Chanzy
	BAJ Ecole Daudet – 4, Allée Daudet
	BAJ Ecole Jehan Rictus – Allée de Touraine
	BAJ Ecole Cary – Rue Ferdinand Buisson
	BAJ Ecole Maternelle Grimm Andersen – Rue E Branly
	BAJ Ecole Dezoteux – Rue des 2 Ponts
	Ass Ferme Beaurepaire – Chemin des Sources
BAFA BA FD	Formations BAFA de la Mairie
COORDINATION	Coordination Enfance
	Coordination Jeunesse
SEJOURS	Séjours de la Mairie

Condette

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Eté - Groupe Scolaire Pasteur Centre n°2 – Rue des Buissons – 62360 CONDETTE
SEJOURS	Séjours de la Mairie

Dannes

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Extra – Rue de la Mairie – 62187 DANNES

Equihen

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Péri Extra – Local du Grand Air – Résidence Le Muguet – 62224 EQUIHEN PLAGE
	ALSH Extra Groupe Jean Macé – Rue Edmond de Palezieux – 62224 EQUIHEN PLAGE

Hesdigneul les Boulogne

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH de la Mairie- 3, Rue de la Poste – 62360 HESDIGNEUL LES BOULOGNE

Hesdin l'Abbé

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH de la Mairie – Salle des Associations – Rue du Vert Giniau – 62360 HESDIN L'ABBE
	ALSH de la Mairie – Ecole Maternelle Blanche Neige – Rue du Vert Giniau – 62360 HESDIN L'ABBE

Isques

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Extrascolaire de la Mairie – Ecole Elémentaire « Abel Lombard » - 172, Route Nationale- 62360 ISQUES

La Capelle les Boulogne

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Multisites Centre Socio Culturel – 206, Avenue de la Forêt – 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE
	Depuis septembre 2020, Baincthun
COORDINATION	Poste de Coordination Jeunesse

Le Portel

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	CCAS MAC Maison de la Petite Enfance Simone Veil –2, Rue Lucie Aubrac – 62480 LE PORTEL
	CCAS MAC Les Petits Mousses – Rue Georges Clémenceau – 62480 LE PORTEL
LAEP	LAEP de l'AD PEP 62 « La Patenthèse » - 2, Rue Lucie Aubrac – 62480 LE PORTEL
RPE	
	RPE de la Maison de la Petite Enfance Simone Veil – 2, Rue Lucie Aubrac – 62480 LE PORTEL
ALSH	CAJ Descente du Monaclin – Rue du Monaclin – 62480 LE PORTEL
	CAJ (HIVER) Club House – Rue de Reims – 62480 LE PORTEL
	ALSH Carnot- 46, Av du Général San Martin – 62480 LE PORTEL
	ALSH Camus – Rue des Canadiens
	ALSH Vallois – Rue d'Outreau
	ALSH Calmette – Rue des Canadiens
	ALSH Curie – Rue d'Outreau
COORDINATION	Coordination Enfance
SEJOURS	Séjours de la Mairie
FORMATIONS BAFA BA FD	Formations BAFA

Neufchâtel Hardelot

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « Le Petit Prince » - 18, Rue St Exupéry – 62152 NEUFCHATEL HARDELOT
ALSH	Groupe scolaire Blériot Dolto – Rue des Ecoles – 62152 NEUFCHATEL HARDELOT
	Salle des Loisirs Jean Martin – Rue des Allées – 62152 NEUFCHATEL HARDELOT
COORDINATION	Coordination Jeunesse
SEJOURS	Séjours de la Mairie

Outreau

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « Suzanne Lacorre » – Rue du Biez – 62230 OUTREAU
RPE	RPE d'Outreau – Maison des Associations – Rue Jean Jaurès – 62230 OUTREAU
ALSH	ALSH Péri Ecole Les Tilleuls – Rue des Tilleuls – 62230 OUTREAU
	ALSH Péri et Extra Ecole Louise Michel – Rue des Tilleuls

	ALSH Extra Centre Jean Macé – Boulevard de la Liberté -
	ALSH Extra Centre Kergomard – Boulevard de la Liberté
	OMJ Péri et Extra – 70, Boulevard Splingard – 62230 OUTREAU
SEJOURS	Séjours OMJ

Saint Etienne au Mont

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	CAJ Péri et extra -Rue du Dessous – 62360 ST ETIENNE AU MONT
	ALSH Péri et Extra des Annexes -1, Rue Pasteur – 62360 ST ETIENNE AU MONT
	ALSH Péri et Extra du Val d'Ecault -Rue du Dessous – 62360 ST ETIENNE AU MONT
	ALSH Ecault – Rue des Ecoles -62360 ST ETIENNE AU MONT
	ALSH Péri Olympe – Maison de Quartier Olympe - 89, Rue Pasteur – 62360 ST ETIENNE AU MONT

Saint Léonard

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	CAJ Péri et Extra Espace Jeunesse – Avenue des Anciens Combattants – 62360 ST LEONARD
	E Ecole maternelle Aurore – Avenue Belle Isle – 62360 ST LEONARD
	E Ecole maternelle Dolto – Avenue des Anciens Combattants
	E Ecole primaire Aurore – Avenue Belle Isle

Saint Martin Boulogne

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « Les 3 Petits Pas » – Square Isabelle Nacry – 62280 ST MARTIN BOULOGNE
	MAC Maison de la Petite Enfance – Rue Anne Franck - 62280 ST MARTIN BOULOGNE
RPE	RPE de St Martin Boulogne- Rue Anne Franck – 62280 ST MARTIN BOULOGNE
ALSH	Centre Social Eclaté - Maison de Quartier Centre – Square Isabelle Nacry – 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
	Centre Social Eclaté - Maison de Quartier Marlborough – Rue Anne Franck
	Centre Social Eclaté - Ecole Jacques Brel – Rue des Sources
SEJOURS	Séjours du Centre Social
COORDINATION	Poste de Coordination Enfance

SIVU Saint Etienne au Mont, Saint Léonard, Isques

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « PATT A CHOUX » - 12, Rue de la Gare – BP 25 – ST ETIENNE AU MONT
RPE	RPE « PATT A CHOUX » - 12, Rue de la Gare – BP 25 - 62360 ST ETIENNE AU MONT

Wimereux

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil « Nougatine » - 4, Rue du Tennis – 62930 WIMEREUX
RPE	RPE « Les Petits Loups » - 4, Rue du tennis – 62390 WIMEREUX
ALSH	CAJ Centre Social Bartier – 8, Avenue Foch – 62930 WIMEREUX
	ALSH Péri et Extra Centre Social A Bartier – 42, Rue du Baston
	ALSH Péri et Extra Ecole A Fournier – Rue Georges Romain -
	ALSH Péri et Extra Ecole Fabre d'Eglantine - Rue du Baston -
	ALSH Ecole Pasteur – Rue du Baston -
SEJOURS	Séjours du Centre Social

Wimille

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	Ecole Maternelle des Fleurs- 2, rue de l'Abbé Cossart – 62126 WIMILLE
	Ecole Maternelle de la Colonne – Avenue V Hugo – 62126 WIMILLE
	Ecole Michel Dely – 7, Rue du Lieutenant Dely – 62126 WIMILLE
	Complexe Sportif- 70, Rue du Bon Secours – 62126 WIMILLE
	Salle du Sacré Cœur – Rue du Cimetière – 62126 WIMILLE
	Espace Pilâtre de Rosier – 3, Rue de Lédinghen – 62126 WIMILLE
COORDINATION	Coordination Jeunesse de la Mairie
BAFA BA FD	Formations BAFA BA FD

ANNEXE 3- AMBITIONS PARTAGEES 2021-2025

Le programme prévisionnel d’actions à valider en groupes thématiques permet de décliner les axes de développement de la Convention Territoriale Globale en objectifs généraux, afin de :

- Suivre la mise en place et le développement de la CTG sur le territoire,
- Déterminer les moyens (humains et matériels) pour la mise en œuvre de la convention,
- Définir les partenaires mobilisés et le public ciblé.

ACTIONS POUR LA PETITE ENFANCE	
ACTIONS POUR L'ENFANCE JEUNESSE	
Axe 1 <i>Accompagner qualitativement et développer l'offre d'accueil collective du jeune Enfant</i>	<p>Objectif Général 1. Penser, valider et orienter le développement de nouvelles structures à l'échelle de l'agglomération (type de structure, territoire, mode de gestion).</p> <p>Objectif Général 5. Proposer, accompagner la mutualisation d'une offre de service petite Enfance sur certains territoires</p> <p>Objectif Général 6. Avoir un temps d'échange à l'échelle de l'agglo 1x/an / développement /thématisques</p>
Axe 2 Valoriser, accompagner le développement de l'accueil individuel du jeune Enfant	<p>OG 2. Poursuivre et officialiser le réseau R.P.E</p> <p>OG 3. Accompagner les AM dans la recherche et la valorisation du métier et de leur statut, sensibiliser les parents concernés, mener une campagne de communication en partenariat (information des familles, utilisation de l'existant comme monenfant.fr, etc)</p> <p>OG 4. Valoriser le projet d'accueil et sa qualité pour les enfants et les familles.</p>
AXE 3 <i>Développer le réseau jeunesse, proposer une offre équitable harmonisée sur le territoire</i>	<p>OG 1. Réfléchir à la création d'un réseau jeunesse sur l'agglo</p> <p>OG 2. Rendre visible l'offre jeunesse</p> <p>OG 5. Penser un cahier des charges commun pour une politique jeunesse harmonisée</p> <p>OG 6. Réfléchir à une mutualisation de moyens entre communes et entre structures</p>
Axe 4 <i>Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie</i>	<p>OG 3. Favoriser l'engagement des jeunes en luttant contre les discriminations</p> <p>OG 4. Renforcer le lien avec l'Education Nationale</p>

Ambitions partagées	
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
AXE 5 <i>Qualifier les acteurs pour qualifier, développer les projets</i>	OG 1. Mener la réflexion pour la création d'un pôle ressources ingénierie, formation, qualification. OG 6. Accompagner le développement d'EVS en périurbain
Axe 6 Proposer l'Animation de la Vie Sociale comme support, appui au développement d'un territoire	OG 2. Créer les conditions pour développer les échanges entre pairs et les mobilités entre urbain et périurbain OG 3. Développer la mutualisation des projets
Axe 7 <i>Conforter l'AVS et inscrire les projets dans la durée</i>	OG 4. Consolider et renforcer l'existant OG 5. Créer un réseau AVS
Ambitions partagées	
EXPERIMENTATION : ACCESSIBILITE AUX LIEUX ET SERVICES - NUMERIQUE	
Axe 8 <i>Appuyer le développement des usages et services numériques</i>	OG 1. Accompagner tous les publics dans l'accès au numérique OG 2. Proposer des lieux d'échanges entre professionnels OG 3. Mettre en place une coordination de la dynamique numérique OG 4. Proposer des formations au niveau local OG 5. S'assurer d'un équipement minimal dans chaque structure OG 6. Accès aux droits (à la déconnexion, aux logiciels libres, RGPD etc...)
Ambitions partagées	
EXPERIMENTATION : ACCESSIBILITE AUX LIEUX ET SERVICES - HANDICAP	
Axe 9 <i>Accompagner, développer l'accès aux services pour enfants et adultes en situation de handicap</i>	OG 1. Identifier les ressources pour bénéficier d'informations partagées pour l'ensemble des intervenants, orienter et aller plus en avant dans la connaissance du Handicap OG 2. Clarifier les attentes des parents, faire connaître les institutions, dispositifs pour la prise en charge des enfants OG 3. Mettre en place une démarche CAB pour la coordination, inclusion des enfants à l'échelle intercommunale OG 4. se questionner sur l'accueil enfant/ adulte handicapé OG 5. Questionner les moyens supplémentaires pour des actions nouvelles

<p>Ambitions partagées</p> <p>LOGEMENT ET HABITAT</p>	
Axe 10	OG : Travailleur conjointement sur la décence, la sécurité des logements privés : Dispositif « Permis de louer et de Diviser »
<p><i>Lutter contre l'habitat indigne</i></p> <p><i>Renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc privé</i></p>	
<p>Ambitions partagées</p> <p>MUTUALISATION</p>	
Axe 11 <p><i>Accompagner la CTG Nord Est CAB dans le développement des actions et leur mise en œuvre</i></p>	
<p>Ambitions partagées</p> <p>PILOTAGE ET COORDINATION</p>	
Axe 12 <p><i>Pilotage et Coordination de la Convention Territoriale Globale</i></p>	

Axe 1-Accompagner qualitativement et développer l'offre d'accueil collective du jeune Enfant

- **OG1** Penser, valider et orienter le développement de nouvelles structures à l'échelle de l'agglomération (type de structure, territoire, mode de gestion).
- **OG5** Proposer, accompagner la mutualisation d'une offre petite Enfance
- **OG 6** Avoir un temps d'échange au niveau de l'agglo une fois / an sur le développement des projets pour chacune des thématiques

Diagnostic initial	Public cible
<p>La couverture géographique en multi accueil est importante néanmoins encore insuffisante et surtout concentrée sur les communes les plus importantes.</p> <p>Le nombre de jeunes enfants augmente dans les petites communes qui n'ont pas forcément les moyens de proposer une structure en accueil collectif.</p> <p>De plus en plus de petits contrats de garde en multi accueil, la gestion de ces structures est de plus en plus complexe pour répondre aux besoins spécifiques à la situation de chaque parent ; le taux d'occupation s'en ressent.</p> <p>Un travail collégial est à amorcer pour apporter une réponse concertée, partagée et harmonieuse aux parents en recherche de mode de garde sur le territoire.</p>	<p>EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfant)</p> <p>Communes et gestionnaires</p>
Exemples d'actions et Modalités de mise en œuvre	
-Groupe opérationnel (professionnels, coordo PE, PMI, représentants CAB, RPE, élus , caf) pour organiser la concertation , le développement sur l'agglo, accompagner les projets de mutualisation	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Durée de la convention</p>
▪ -mettre en place une x/ an forum, copil pour un point annuel sur la CTG	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf, Coordo PE, PMI, CAB	Couverture géographique étendue Projets mutualisés développés Développement de l'offre de proximité aux familles de la CAB
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CD PMI, CAB, EAJE, collectivités territoriales, Etat	Nombre de places créées, nombre de projet mutualisés

Axe 2- Valoriser, accompagner le développement de l'accueil individuel du jeune Enfant

- **OG2** Poursuivre et officialiser le réseau R.P.E
- **OG 3** Accompagner les AM dans la recherche et la valorisation du métier et de leur statut, sensibiliser les parents concernés, mener une campagne de communication en partenariat (information des familles, utilisation de l'existant comme monenfant.fr, etc)
- **OG 4** Valoriser le projet d'accueil et sa qualité pour les enfants et les familles.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les missions d'un Relais Petite Enfance ne sont pas connues de tous ; les partenaires se posent la question de la communication, des informations qui peuvent être transmises par un RPE aux structures, aux parents etc...</p> <p>Constat partagé de l'information donnée par chaque structure qui peut être différente selon l'interlocuteur, le territoire etc... de l'intérêt de créer un support commun partagé ; site internet, utilisation de site existant, mon enfant.fr ? parentalité ?</p> <p>Les RPE du territoire Boulonnais se réunissent régulièrement, partagent des expériences, fonctionnent en partenariat depuis quelques années sans pour autant que cette démarche soit connue et reconnue.</p> <p>Le métier d'AM est en souffrance, les AM partent en retraite sans renouvellement, le métier se perd les nouvelles recrues se font rares.</p>	<p>RPE</p> <p>Communes et gestionnaires</p>
Exemples d'actions et Modalités de mise en œuvre	
<p>-développer la communication :</p> <p>/ rendre visible le réseau RPE ;→ outils réseaux sociaux, sites internet existants ?</p> <p>/ métier d'Assistante maternelle au local et au départemental</p> <p>-Engager une réflexion sur la valorisation du métier d'AM, en faire une ambition politique</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2021-2022</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE, CAB, CAF, CD, coordo PE	<p>Augmentation du nombre d'agrément AM sur la CAB→ augmentation du nombre de places d'accueil,</p> <p>Reconnaissance du métier, valorisation qualitative et salariale.</p> <p>Officialisation du réseau RPE, interlocuteur, tel, site internet unique</p> <p>Visibilité des RPE, de leur fonction pour les parents et professionnels</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
RPE, CAB, Caf, CD, PMI, collectivités territoriales	<p>-nombre d'AM nouvelles</p> <p>-qualité des informations données</p>

Axe 3- développer le réseau jeunesse, proposer une offre équitable, harmonisée sur le territoire

- **OG1.** Réfléchir à la création d'un réseau Jeunesse agglo
 - Coordonner le travail entre les acteurs dans le cadre d'une dynamique interprofessionnelle
 - Qualifier la formation (BAFA BAFD), formaliser l'échange d'information dans le recrutement d'animateurs
- **OG2.** Rendre visible l'offre jeunesse sur l'agglo aux jeunes et aux familles
- **OG5.** Penser un cahier des charges commun pour une politique jeunesse harmonisée
- **OG6.** Réfléchir à une mutualisation de moyens entre communes et entre structures

Diagnostic initial	Public cible
<p>Manque de visibilité sur le parcours possible en fonction de l'âge pour les jeunes et les familles</p> <p>Acteurs porteurs de projet jeunes nombreux sur l'agglo en demande de coordination</p> <p>Difficultés collégiales pour recruter des animateurs et directeurs d'ALSH, réflexion à mener sur une mutualisation entre porteurs de projets</p> <p>Qualification et motivation des BAFA, BAFD en baisse.</p> <p>Des collectivités notamment rurales qui cherchent la mutualisation pour une offre jeunesse partagée</p>	<p>Jeunes du territoire</p> <p>Centres de formation BAFA BAFD</p> <p>et Animateurs BAFA, BAFD,</p>
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
Mise en place d'un groupe réunissant les différents acteurs pour échanger sur les pratiques, les actions, envisager les actions et mutualisations possibles, communiquer sur l'offre de service	Echéances de réalisation
Rencontrer les organismes de formation BAFA, BAFD pour envisager les critères et modalités de formation.	2021-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordo jeunesse, animateurs jeunes, CAB, Caf	<p>Mise en place d'une coordination jeunesse</p> <p>Rationalisation des actions jeunesse sur l'agglo</p> <p>Concertation régulière des différents acteurs du territoire</p> <p>Création d'une bourse emploi animateurs mutualisée d'animateurs BAFA Qualification, motivation des animateurs recrutés en hausse</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Coordo jeunesse Centres Sociaux et communes, porteurs de projets jeunes, organismes de formations, CAB, Caf, CD, DDCS	Existence de la Bourse Emploi, recrutement des animateurs facilités, échanges d'infos entre les structures.

Axe 4-Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

- **OG.3.** Favoriser l'engagement des jeunes en luttant contre les discriminations (insertion, handicap, citoyenneté)
- **OG.4** Renforcer le lien avec l'Education Nationale

Diagnostic initial	Public cible
Dégénération des projets et questionnement / avenir professionnel des jeunes	Jeunes du territoire
Problématique du décrochage scolaire	
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
Prioriser le « aller vers », présence sur les réseaux	Echéances de réalisation
Prendre en compte la problématique des jeunes en situation de décrochage, identifier les parcours	Durée de la convention
Interconnaissance, définir un cahier des charges communs pour se rencontrer	
Services mobilisés et responsables de l'action	
Coordo jeunesse, CD, Caf/Cab, asso insertion ? PAEJ	Instance de Concertation partenariale créée au niveau de l'agglo Prise en charge d'un parcours de jeunes par différents partenaires
Partenaires sollicités	
Education Nationale, CD, Mission Locale, Centres Sociaux, Cab, Caf, services jeunesse collectivités territoriales, Assos, PAEJ, Maison ados	Nombre de jeunes accompagnés Nombre de situations repérées et accompagnées Moyens mis en œuvre

Axe 5-Qualifier les acteurs pour qualifier, développer les projets

- OG1. Mener la réflexion pour la création d'un pôle ressource ingénierie, formation/qualification
- OG6. Accompagner le développement d'Espace de Vie Sociale en périurbain

Diagnostic initial	Public cible
<p>Beaucoup de communes développent ou souhaitent développer des projets d'animation de vie locale en direction des habitants mais toutes ne sont pas forcément dotées de moyens humains et financiers.</p> <p>Il existe un tissu associatif sur certaines communes sur lesquels pourrait s'appuyer ces projets</p> <p>Créer un pôle ressource permettrait de connaître les outils, les équipements sur le territoire et offrir des temps de formation mutualisés pour les habitants, les bénévoles.</p> <p>L'Espace de Vie Sociale est à faire connaître et pourrait être un support de développement sur des territoires non dotés</p>	Associations, bénévoles, collectivités locales
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
- Identifier les projets émergents nécessitant un accompagnement qualitatif	Echéances de réalisation
Informier sur offre de service Animation de la Vie Sociale	Durée de la convention
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Cab, Caf, Etat, MSA	<p>Identification d'un pôle ressource agglo</p> <p>Animation de la Vie Sociale</p> <p>Création d'EVS sur des territoires non dotés</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Cab, Caf, Fédération centres sociaux, MSA, CD, Etat, Région	<p>Existence et portage du pôle ressource</p> <p>Nombre d'EVS créés</p>

Axe 6 -Prendre appui sur l'animation de la vie sociale pour accompagner le développement de territoire

- **OG2.**Créer les conditions pour développer les échanges entre pairs et les mobilités entre urbain et périurbain
- **OG3.**développer la mutualisation des projets

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'agglomération est dotée inégalement en projets AVS au niveau de la répartition géographique, de plus en plus les habitants sont en demande services</p> <p>Certaines communes, notamment rurales, n'ont pas les moyens de développer des projets seuls et souhaiteraient s'appuyer sur des savoirs faire existant</p> <p>La prestation de service Animation de la Vie Sociale est à faire connaître et permettrait de développer des projets comme des Espace de Vie Sociale ou des Centres Sociaux.</p>	<p>Communes rurales,</p> <p>Associations</p>
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
Constituer un groupe pilote qui travaillerait sur le repérage des initiatives locales et mutualisations possibles	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2021-2023</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf, Cab, représentants Centres Sociaux, Etat	<p>Cartographie des projets existants et mutualisations potentielles</p> <p>Projets mutualisés développés</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf, CAB, Etat, Région, CD, MSA, porteurs de projets	<p>Nombre de projets EVS</p> <p>Nombre de convention de coopération existantes</p>

Axe 7- Conforter l'Animation de la vie Sociale, inscrire les projets dans la durée

- OG4.Consolider et renforcer l'existant
- OG5.Création d'un réseau Animation de la Vie Sociale

Diagnostic initial	Public cible
Hausse du nombre d'équipements AVS sur l'agglo Centres sociaux mobilisés sur différents projets à différentes échelles (communale, agglo, intercommunal, département...) Des dispositifs transversaux à l'échelle de l'agglo Pas de coordination territoriale à l'échelle de l'agglo ; animation, développement, accompagnement des communes	Centres Sociaux, EVS existants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accompagner, qualifier les projets en cours, s'appuyer sur les projets déjà en réseau	Echéances de réalisation 2022-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf, CAB, FD	Création effective du réseau local Accompagnement qualitatif des projets en cours
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAB, Caf, FD, Centres Sociaux, partenaires	Projets collectifs développés sur un territoire Nombre de projets EVS et CSX existants

Axe 8 -appuyer le développement des usages et services numériques

- **OG1.**Accompagner tous les publics (familles, personnes âgées) dans l'accès à la pratique numérique
- **OG2.**proposer des lieux d'échanges, de supervision entre les différents professionnels
 - >Echanges entre acteurs de terrain
 - >Echanges sur les pratiques
- **OG3.**Mettre en place une coordination de la dynamique numérique (« Tête de réseau institutionnelle »)
- **OG4.**Proposer des formations au niveau local
- **OG5.**S'assurer d'un équipement minimal dans chaque structure
- **OG6.**Accompagner l'Accès aux droits (à la déconnexion, aux logiciels libres, RGPD, etc..)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Beaucoup d'actions existent et sont développées sur l'agglo avec toutefois un manque de visibilité</p> <p>Le territoire est doté de structures qualifiées et expérimentées</p> <p>Il existe un maillage avec une dynamique partenariale sur des projets numériques, toutefois un travail de coordination serait à mettre en place pour une couverture territoriale équilibrée</p> <p>A contrario, l'illectronisme est présent avec des conséquences lourdes dans l'accès aux droits ; l'accès aux fonctions de base en numérique est à mettre en place en formant certaines familles</p> <p>Constat de la dématérialisation de plus en plus de services publics</p>	<p>Familles du territoire ayant accès ou pas au numérique</p> <p>Structures, collectivités, porteurs de projets numériques</p>
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
<p>Création d'un groupe de travail avec représentant des différents projets pour établir un cahier des charges et prioriser les actions à mettre en place</p> <p>Accompagner les familles aux fonctionnalités de base</p> <p>S'appuyer sur l'existant notamment centres Sociaux connectés</p> <p>Réaliser un inventaire de l'existant, Voir mise en place site internet, cartographie de l'existant</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Durée de la convention</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAB, caf, coordo centres sociaux connectés, CRIAC (Centre de Ressources informatiques pour les Associations et les Collectivités)	Visibilité des actions proposées sur l'agglo Echanges entre les porteurs de projet numérique, actions co -portées Innovation, mutualisation de projets
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Centres sociaux connectés, CRIAC, Cab, caf, représentants communes, services publics, Etat, Région, CD, pole ressource éducatif et numérique	Nombre d'actions identifiées, site internet créé, nombre de familles formées, équipées, articulation, coordination des actions développées

Axe 9- Accompagner, développer l'accès aux services pour enfants et adultes en situation de handicap

- **OG1.** Identifier les ressources pour bénéficier d'informations partagées pour l'ensemble des intervenants, orienter et aller plus en avant dans la connaissance du Handicap
- **OG2.**Clarifier les attentes des parents, leur faire connaitre les institutions, dispositifs et actions pour la prise en charge de leur enfant
- **OG3.**Mettre en place une démarche CAB « coordination inclusion » pour l'égalité entre les enfants à l'échelle intercommunale
- **OG4.**Se questionner sur l'accueil enfant/adulte handicapé dans les structures afin de contribuer à la reconnaissance et la connaissance de la personne porteuse de handicap
- **OG5.**Envisager des moyens supplémentaires pour des actions nouvelles (financier et humain)

Diagnostic initial	Public cible
<p>-Manque de moyens, d'acteurs notamment éducatifs pour faciliter l'accueil de public porteur de handicap</p> <p>-Difficultés dans la prise en charge des troubles du comportement</p> <p>-Peu de places en institut</p> <p>-Difficulté à accueillir dans les activités et actions le public porteur de handicap ; manque de formations et informations des équipes qui accueillent des enfants porteurs de handicaps</p> <p>-Isolement des parents de jeunes enfants (ex après suivi CAMPS)</p> <p>-Oubli de l'identité des handicapés et des aidants</p> <p>-Evolution des mentalités et du regard porté sur le handicap à conforter</p> <p>-Reconnaissance du travailleur handicapé et ses modalités à faire connaître</p>	<p>Familles de personnes handicapées ou atteintes de troubles du comportement</p> <p>Enfants et adultes handicapés, avec troubles du comportement,</p> <p>Animateurs, coordinateurs de projets et structures pouvant accueillir du public handicapé</p>
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
<p>Rapprocher les structures et le public concerné, réfléchir à un outil de communication</p> <p>Réfléchir à un outil permettant de rendre visible l'offre existante</p> <p>Ouvrir les structures et projets aux personnes porteuses de handicap, poser l'accueil comme un préalable</p> <p>Informier, communiquer auprès des financeurs potentiels</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>>Pôle ressource ; 2021-2023 >Coordination/inclusion ;2023-2024 >Réflexion sur accueil enfant/adulte handicapé ; durée de la convention</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>MDPH, Caf, Cab, représentants communes, parents</p>	<p>Création du pôle ressource, d'une fonction coordination sur l'agglo, Changement du regard porté sur l'accueil de la personne porteur de handicap</p>
<p>MDPH, Caf, Cab, coordinateurs de projets, représentants services des sports, communes, structures médico-sociales, asso aide à domicile , asso porteuses de projets / handicap (Bobos à la ferme, gamins exceptionnels)</p>	<p>Nombre d'enfants pris en charge dans les projets communs</p> <p>Nombre de parents/familles accompagnés</p>

Axe 10-Lutter contre l'habitat indigne, renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité du parc privé

OG Renforcer la politique de lutte contre la non-décence, l'insalubrité du parc privé afin de :

- lutter contre les marchands de sommeil,
- améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- améliorer la qualité de vie quotidienne des familles,
- l'appropriation de leur logement et faciliter leur insertion sociale

Diagnostic initial	Public cible
CAB, Ville de Boulogne sur Mer / cadre législatif et objectif de lutte contre l'habitat indigne repris dans son volet habitat du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), Caf : lutte contre la non-décence des logements et l'insalubrité inscrite comme axe d'intervention dans la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 et reconduite dans la COG 2018-2022	Bailleurs parc privé ville de Boulogne Locataires potentiels bénéficiaires de l'ALF, l'ALS
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
Mise en place du permis de louer	
Repérage des logements, information des bailleurs, incitation des bailleurs à effectuer des travaux, mettre en œuvre un réseau partenarial d'échanges et d'informations, intervenir de manière collégiale et concertée	Echéances de réalisation Convention initiale 2018, renouvellement et généralisation du dispositif au 1/1/2019 au 31/12/2021 et extension aux communes de le Portel, Outreau, et St Martin Boulogne
Mise en place de ROL relevé d'observation Logement	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Conseillère thématique Logement Caf, service logement caf Antenne Caf de Boulogne, service Urbanisme CAB, Cité métrie (Soliha 1ères années de convention)	Réduction de la non-décence des logements et insalubrité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAB, service logement CAF, service Hygiène ville de Boulogne, Cité métrie, DDTM	/nombre total de logements visités : -Nombre de logements avec permis de louer accordé ou refusé -Nombre de mise en conformité après refus -Nombre d'accords tacites / nombre total de logements loués : -nombre de dossiers AL versée avec autorisation, sans demande d'autorisation

Axe 11 - Accompagner la CTG NE CAB le développement des actions et leur mise en œuvre

OG1. Objectiver les besoins à partir d'une vision globale et partagée des problématiques, ressources et moyens mobilisés dans une logique de développement social

OG2. Définir une stratégie de développement s'appuyant sur une programmation adaptée et inscrite dans la durée

OG3. Déterminer les axes d'intervention prioritaires

OG4. Mutualiser et optimiser les moyens

OG5. Mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue pour ajuster les réponses en fonction de l'évolution des besoins identifiés

Diagnostic initial	Public cible
Diagnostic partagé Petite enfance et parentalité mené sur 3 communes rurales du Nord Est CAB accompagné par Colline Acepp et la CAF ; Avec l'arrivée de nouvelles familles, une volonté de rendre ce territoire plus attractif ; souhait des élus de réfléchir à un projet Petite Enfance mutualisé pour développer des solutions individuelles et collectives pour l'accueil de jeunes enfants	Familles du territoire de proximité de Baincthun, La Capelle, Conteville
Exemples d'actions et modalités de mise en œuvre	
Accompagnement technique et méthodologique communes/caf	
Mise en place d'instance de suivi Comité de pilotage	Echéances de réalisation
Etablissement d'un plan d'action partagé échéancé autour de 4 axes : 1 Ingénierie, suivi de la démarche 2.accueil collectif de jeunes enfants 3.Accueil individuel de jeunes enfants 4.Actions parentalité	Convention signée 17/01/2021 pour 4 ans
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Elus des Communes de Baincthun, La Capelle, Conteville, coordo jeunesse Cafantenne du Boulonnais	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil collectif d'enfants en Micro-crèche ➤ Création d'un Relais Petite Enfance ➤ Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles ➤ Mutualisation d'un Accueil Collectif de Mineurs ➤ Création d'un espace de Vie Sociale
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes signataires, DDCS, PMI	Nombre d'enfants pris en charge dans les différents dispositifs Nombre de familles accompagnées, bénéficiant des différents services, domiciliation des familles accueillies, nombre d'assistantes maternelles accompagnées

Axe 12- Pilotage et Coordination de la Convention Territoriale Globale

Dans le cadre du déploiement des CTG, les coordinations existantes devront évoluer vers des postes de « chargé de coopération » afin de répondre aux objectifs fixés dans la CTG à l'échelon intercommunal.

C'est dans cet objectif que s'inscrit la diffusion du référentiel d'emploi de chargé de coopération territorial joint, dont les compétences sont renforcées.

La Caf et les collectivités parties prenantes de la CTG doivent ainsi s'interroger sur la pertinence des coordinations existantes et opérer le cas échéant des choix de redéploiement et d'évolution de ces postes.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Etat des lieux des postes de coordination financés sur la communauté d'Agglomération du Boulonnais</p> <p>7.10 ETP répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination Enfance LE PORTEL : 0.30 ETP ➤ Coordination Enfance / Jeunesse BOULOGNE SUR MER: 2 ETP ➤ Coordination Enfance SAINT MARTIN BOULOGNE :0.5ETP ➤ Coordination Jeunesse NEUFCHATEL HARDELOT :1ETP ➤ Coordination Jeunesse WIMILLE : 1 ETP ➤ Coordination jeunesse SAINT LEONARD : 1.3 ETP ➤ Coordination Jeunesse LA CAPELLE LES BOULOGNE : 1 ETP 	Coordinateurs du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Réinterroger les profils existants et (re)déployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche Ctg • Renforcer, si nécessaire, le contenu de la fonction des agents actuellement en place 	<p>Création d'un groupe de travail réunissant des représentants de la communauté d'agglomération, des collectivités parties prenantes et de la Caf afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux partagé des missions et activités mises en œuvre par les coordinateurs sur le territoire • Mesurer les moyens nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés dans la CTG • Identifier la trajectoire en tenant compte des contraintes respectives et des évolutions à envisager <p>Evaluer annuellement sur le temps de la 1^{ère} CTG l'évolution des missions et activités des postes</p>
Echéances de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du groupe de travail au 3^{ème} trimestre 2021

	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières selon un rythme à définir par le groupe <p>Finalisation de l'organisation du pilotage et de la coordination de la CTG avant son échéance au 31/12/2025</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p><i>Responsables du pilotage du groupe de travail :</i> Communauté d'agglomération et Caf</p> <p><i>Services mobilisés :</i> Communes bénéficiant d'un poste de coordination financé par la Caf au titre du CEJ arrivé à échéance au 31/12/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formalisation de l'organisation du pilotage et de la mise en œuvre du projet de territoire intercommunal CTG : production d'un document précisant la coordination générale des actions, les instances, les échéances, l'articulation entre les différents partenaires et acteurs concernés Fiche(s) de poste pour chaque chargé de coopération CTG défini(s), au regard du référentiel emploi national "chargé-e de coopération CTG"
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Possibilité de travail avec des organismes de formation dans l'accompagnement de l'évolution des postes	Mesure de l'évolution de la posture et des activités des coordinateurs existants, en lien direct avec l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la CTG